

Mémoire du comité Femmes de la CRÉ de Montréal

Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal

SEPTEMBRE 2007

Table des matières

LE COMITÉ FEMMES DE LA CRÉ DE MONTRÉAL	3
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE PROJET : POUR UNE PARTICIPATION ÉG DES FEMMES ET DES HOMMES À LA VIE DE MONTRÉAL	
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ FEMMES CRÉ SUR LA POLITIQUE ET SA MISE EN ŒUVRE	
A – LA GOUVERNANCE	7
B – LA VILLE COMME EMPLOYEUR	10
C – LES SERVICES AUX CITOYENNES	12
E – LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	17
F – MESURES GÉNÉRALES D'ENCADREMENT	17
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	20

LE COMITÉ FEMMES DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

En vertu de l'article 21 de sa loi constitutive, la CRÉ de Montréal est tenue, selon les principes de l'égalité, de travailler à l'atteinte de la parité dans les lieux décisionnels. Pour y arriver, la CRÉ de Montréal peut compter sur les travaux du comité Femmes, mis sur pied en 1997 par le CRDÎM.

Le comité Femmes a pour mission de promouvoir et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes de l'île de Montréal en encourageant leur pleine participation au développement économique, culturel, social et politique. Ses mandats spécifiques sont de favoriser l'intégration et la prise en compte, par les instances locales et régionales, des intérêts et des besoins spécifiques des femmes du territoire et de favoriser la présence paritaire aux instances locales et régionales de développement.

Ce comité rassemble des représentantes des milieux suivants : communautaire, privé, syndical, municipal, public et parapublic.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE PROJET : POUR UNE PARTICIPATION ÉGALITAIRE DES FEMMES ET DES HOMMES À LA VIE DE MONTRÉAL

Le comité Femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal veut d'abord saluer la publication du document de consultation par la Ville. L'adoption d'une Politique d'égalité entre les femmes et les hommes constitue un pas important, s'inscrivant dans l'histoire des luttes des Montréalaises pour l'atteinte de l'égalité. L'adoption d'une telle politique est une des cinq orientations retenues lors du Sommet de Montréal en 2002 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les guatre autres sont :

- la mise en place d'une structure consultative : le Conseil des Montréalaises ;
- la mise en place d'une structure administrative : le Bureau de la condition féminine :
- Des moyens d'action en lien avec la Politique : l'analyse différenciée selon les sexes comme outil de gestion, le maintien et l'application du programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE);
- L'élaboration d'une politique d'aménagement sécuritaire des lieux publics.

Les gains réalisés par les Montréalaises en matière d'égalité ne viennent pas seuls. Ils sont le résultat de nombreux efforts fournis durant plusieurs années afin d'atteindre leurs objectifs. Il en va de même pour les gains à venir. La Politique d'égalité constitue la pièce maîtresse de l'intervention de la Ville pour les prochaines années.

Par ailleurs, ce projet de politique s'inscrit dans les principes défendus par la Ville au plan international par la signature de la Déclaration mondiale de l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux (IULA) sur les femmes et la gouvernance locale (2002) et l'adhésion aux objectifs du millénaire pour le développement proposés par l'ONU. Au plan local, la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006) reprend ces grands principes.

Les enjeux soulevés par l'adoption d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal sont des enjeux de société. Ils auront des répercussions dans l'organisation des services et à la gouvernance de la Ville. Pour le comité Femmes de la CRÉ, il est évident que l'adoption d'un tel document d'orientation constitue un geste politique engageant le présent conseil municipal ainsi que les subséquents.

Dans un contexte de décentralisation et de partage de pouvoirs entre la ville centre et les arrondissements, la mise en œuvre et le suivi des politiques municipales représentent tout un défi. Il en sera de même de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes; la future politique entraînera des conséquences administratives impliquant l'ensemble des instances, de la haute direction jusqu'aux 19 arrondissements. Il en sera de même de l'ensemble des services centraux qui, eux aussi, auront à se responsabiliser en faveur de l'égalité. Par ailleurs, la Ville a déjà une bonne expertise en la matière puisqu'elle peut s'inspirer de l'application de la Charte montréalaise des droits et responsabilités qui a dû interpeller l'ensemble de l'administration municipale.

Plus qu'un énoncé de principes ou d'intentions, la Politique doit proposer une direction et donner lieu à des actions précises menant à des résultats mesurables dans des échéanciers connus. Sa mise en œuvre doit conduire à une reddition de comptes

périodique; elle fera également appel à des personnes chargées de son application ainsi qu'à des responsables politiques qui devront répondre à la population montréalaise.

Finalement, la politique doit correspondre aux besoins des Montréalaises afin que sa mise en œuvre améliore leur qualité de vie.

Compte tenu de l'importance de la démarche et de l'ampleur de la politique, le comité Femmes de la CRÉ de Montréal déplore que le document de consultation ne prévoit aucun budget pour son application et de ce fait, nous porte à douter de son efficacité.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ FEMMES DE LA CRÉ SUR LA POLITIQUE ET SA MISE EN ŒUVRE

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal est heureux de participer à cette consultation et ainsi contribuer à l'élaboration d'une politique pour l'égalité entre les femmes et hommes, qui corresponde aux attentes et aspirations des Montréalaises.

Pour ce faire, chacun des axes, ainsi que les mesures d'encadrement présentés dans le document de consultation, ont fait l'objet d'une lecture attentive et de discussions visant à mieux approfondir les intentions énoncées par la Ville. Cela nous a permis de les apprécier à la lumière des préoccupations que le comité Femmes de la CRÉ a lui-même face à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes de la région montréalaise. L'exercice a conduit à la formulation de commentaires et recommandations pour chacun des axes et des mesures d'encadrement proposées. Un sommaire des recommandations complète ce mémoire. De cette façon, le comité Femmes de la CRÉ souhaite enrichir le document de consultation de la Ville et souhaite également que ses recommandations puissent être prises en considération lors de l'élaboration définitive de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

A - LA GOUVERNANCE

Devenir un leader en matière de gouvernance

En matière de gouvernance, le document en consultation propose :

Objectif : Atteindre la parité des hommes et des femmes au sein des instances de gouvernance au terme d'une période de dix ans et éliminer toute forme de discrimination

Cet objectif se décline de quatre façons :

- Un soutien accru aux élues et élus;
- La nomination d'un nombre égal de femmes et d'hommes au sein de 78 organismes au sein desquels la Ville est appelée à désigner des représentants ;
- Un effort de rattrapage pour que les nominations aux postes de haute direction correspondent au pourcentage actuel du bassin de référence pour ces postes dans la région;
- Un engagement à adopter l'approche différenciée selon les sexes (ADS) dans tous les services centraux et les arrondissements.

Commentaires et recommandations du comité Femmes de la CRÉ :

Les femmes élues

De l'avis du comité Femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal, une trajectoire de dix ans pour l'atteinte de la parité dans les instances de gouvernance, telle que proposée dans le document de consultation, est beaucoup trop longue. Il est dommage qu'il n'y ait pas déjà d'engagement ferme pris pour les prochaines élections municipales qui auront lieu en novembre 2009. Ces élections offrent pourtant une opportunité inespérée pour les partis qui veulent démontrer leur engagement face la parité entre les personnes candidates.

À l'élection municipale de 2005, Montréal s'est démarquée du reste du Québec par le nombre de femmes élues, soit 37 femmes sur 105 (35,2 % contre 26,6 % pour l'ensemble du Québec). Même si ce pourcentage est considéré comme la masse critique permettant aux femmes de faire entendre leur voix, la parité est loin d'être atteinte. Ce pourcentage n'est pas un acquis à l'abri d'un recul de la représentation féminine dans les instances municipales. Par ailleurs, on se rend compte qu'il faudrait uniquement 15 femmes élues de plus pour atteindre la parité. Bien sûr, ce ne sont pas les partis qui décident du nombre d'hommes ou de femmes qui seront élus aux élections, ce sont, bien entendu, les électeurs et électrices qui procèdent au choix final. Toutefois, les partis ont un pouvoir manifeste pour intervenir sur le nombre des candidatures de femmes. Si, pour l'élection municipale de 2009, les partis politiques se donnaient une cible de 50 % de candidatures féminines, nous aurions de bonnes chances d'atteindre notre objectif. Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal invite donc les partis politiques à se fixer cette cible pour les prochaines élections.

Le comité Femmes rappelle que les femmes représentent 52 % de la population et une femme sur quatre est immigrante¹. Il serait intéressant que cette réalité montréalaise se reflète parmi les candidatures de femmes. La participation des personnes issues des communautés ethnoculturelles est un aspect pour lequel tous les partis doivent faire un effort.

Toujours en ce qui a trait à la candidature des élues, le comité Femmes appuie avec enthousiasme la Ville dans sa volonté de renforcer le programme municipal de soutien et de formation des personnes élues favorisant le développement des compétences en administration municipale. Compte tenu de l'importance de cette formation, un tel programme devrait inclure des contenus tels que le rôle et les fonctions des personnes élues et de l'administration, les règles d'éthique, le fonctionnement municipal, les principales politiques de la Ville, notamment celle sur l'égalité entre les femmes et les hommes accompagnée d'une sensibilisation à l'analyse différenciée selon les sexes. Ce programme devrait être publicisé auprès des personnes nouvellement élues.

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

1. Que la Ville s'assure de la bonification du programme de formation et de soutien aux élus et élues et incite fortement les personnes nouvellement élues à suivre ce programme.

Nominations des élues dans les instances politiques

Au chapitre des nominations au sein des instances politiques, on dénombre actuellement chez les membres nommés par le maire au comité exécutif, 27,3 % de femmes (3 sur 11). À titre de pratique exemplaire, le comité Femmes de la CRÉ aurait aimé un engagement plus ferme pour atteindre la représentation paritaire dans les nominations aux instances politiques (conseil exécutif, commissions, conseil d'agglomération, Communauté métropolitaine de Montréal, etc., à l'instar de la dernière composition du conseil des ministres du gouvernement du Québec.) L'élection de 2009 apparaît comme une échéance souhaitable. Conséquemment :

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

2. Que suite aux élections de 2009, le comité exécutif, de même que les autres instances décisionnelles, soient composés de façon paritaire de femmes et d'hommes.

<u>Les femmes nommées par la Ville à des conseils d'administration, des comités, commissions ou instances politiques</u>

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal est d'accord avec la Ville lorsqu'elle propose d'atteindre progressivement la parité dans les nominations faites par celle-ci au conseil d'administration d'organismes externes. Toutefois, par l'utilisation du terme « progressivement », l'échéance reste floue. Ceci inquiète particulièrement les comité Femmes, d'autant plus que l'on remarque l'absence de femmes de nombreux conseils

¹ CRÉ de Montréal, *Des différences et des similitudes* Un portrait socioéconomique des femmes et des hommes de l'Île de Montréal en 2001, Analyse du comité Femmes et développement régional, Janvier 2005, page 7

d'administration d'importants organismes. Nous pensons, entre autres, à l'absence de femmes au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, au conseil d'administration de Montréal International et au comité de vérification de Montréal, pour ne nommer que ces trois là². Le comité Femmes de la CRÉ, contrairement à ce que l'annexe 2 affirme, pense que la parité de nomination n'est pas garante de la parité de représentation, compte tenu du retard historique dans la représentation des femmes. La Ville devra adopter des mesures correctrices qui iront bien au delà de la seule nomination paritaire. Le comité Femmes rappelle que son objectif est d'atteindre la parité dans les instances et non seulement dans la nomination.

Une autre inquiétude porte sur les 500 postes, tel que mis en évidence par l'annexe 2, ayant une date d'échéance indéterminée. Un tel contexte rend les objectifs de parité difficile à atteindre; des correctifs importants devront être apportés pour déterminer des durées de mandats précis dans les organismes sous la juridiction de la Ville.

Par ailleurs, le comité Femmes de la CRÉ considère que la Ville a un rôle d'influence auprès des organismes indépendants pour qu'ils agissent dans le même sens et en continuité avec les politiques de la Ville. Pour pallier à ces situations :

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

3. Que la Ville:

- revoit les dates d'échéance des nominations au sein des commissions et institutions sous sa juridiction;
- sensibilise les conseils d'administration et organismes indépendants (où elle est appelée à nommer des personnes) pour qu'ils s'inscrivent dans une démarche de parité en révisant leurs dates d'échéance des nominations;
- établisse des pourcentages correctifs de nominations de femmes (supérieurs à 50 %, lorsque nécessaire).

Femmes dans la haute direction

Le comité Femmes prend note du constat catastrophique fait par la Ville à propos de l'absence des femmes dans la haute direction : «En janvier 2007 une seule femme occupait le poste de directrice générale adjointe dans le groupe des huit directeurs généraux adjoints et directeurs principaux de la Ville ». Cette situation parle d'elle-même et oblige à prendre des correctifs musclés afin de s'inscrire dans la lettre et dans l'esprit de la future politique d'égalité. Ce grand retard exige des mesures hautement performantes pour corriger la situation le plus rapidement possible. D'ailleurs, la Ville devrait profiter du contexte favorable des nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines années pour inclure des mesures de redressement à ses plans de remplacement. La Ville doit être proactive en se fixant un échéancier serré a l'intérieur de trois ans et en se donnant des mesures de redressements innovatrices. À titre d'exemple, la Ville pourrait identifier des femmes possédant le potentiel pour occuper ces postes et les préparer à y accéder, soit par le biais d'un programme de mentorat, de

² Ville de Montréal, annexe 2. *Nominations des femmes à des commissions et conseils d'administration par une instance politique de la Ville de Montréal*, du projet de politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des homme à la* vie *de Montréal* Politique et mesures de mise en œuvres, Mars 2007

stage d'apprentissage ou de coatching, etc. Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal surveillera attentivement l'évolution de ce dossier. Par conséquent :

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

4. Que la Ville

- se fixe un échéancier de trois ans afin de mettre en place des mesures de redressement efficaces pour l'atteinte de la parité dans les postes de haute direction;
- identifie les femmes possédant le potentiel pour occuper des postes de haute direction et qu'elle les prépare par le biais d'un programme de mentorat, de stages d'apprentissage, de coatching, etc.
- profite du contexte favorable des nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines années pour inclure des mesures de redressement à ses plans de remplacement, afin d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes au sein de la haute direction municipale.

L'analyse différenciée selon les sexes (l'ADS)

Le comité Femmes de la CRÉ salue l'intention de la Ville de Montréal d'étendre à l'ensemble de ses services l'approche différenciée selon les sexes, mais elle lui rappelle du même souffle que pour mener à bien cette opération, des outils de formation et d'encadrement seront nécessaires et devront obligatoirement être mis à la disposition des différents services. Pour cette raison :

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

5. Qu'un programme continu de formation et de sensibilisation sur l'ADS avec des ressources humaines et financières suffisantes soit mis sur pied. Une personne rattachée à la direction générale devrait être affectée exclusivement à la coordination du dossier de l'ADS (sensibilisation, application, accompagnement).

B - LA VILLE COMME EMPLOYEUR

Dans le document de consultation, la Ville comme employeur se donne l'objectif suivant :

Objectif: Régler l'équité salariale, appliquer le Programme d'Accès à l'égalité en emploi, en partenariat avec les syndicats et associations professionnelles, mais également innover, particulièrement pour favoriser la progression des femmes cadres.

Commentaires et recommandations du comité Femmes de la CRÉ

Le comité Femmes de la CRÉ applaudit l'ensemble des mesures proposées dans le projet de politique à ce titre et apprécie particulièrement l'intention de la Ville de régler dans les plus brefs délais, l'équité salariale dans tous ses secteurs d'emploi.

Il considère tout aussi importante la mesure proposée par la Ville visant à favoriser l'ascension des femmes cadres. Le comité Femmes de la CRÉ appuie également le renforcement des programmes de soutien aux femmes actuellement à l'emploi de la Ville dans des postes non traditionnels et ce, avec la pleine collaboration des syndicats. Toutefois, il suggère que cette collaboration soit enchâssée dans des ententes formelles.

Le comité Femmes de la CRÉ recommande :

6. Que la Ville de Montréal s'assure de la pleine collaboration des syndicats et associations professionnelles concernant l'embauche, le maintien en emploi et le soutien aux femmes occupant des postes non traditionnels en établissant avec eux des ententes formelles.

Par ailleurs, le comité note que la politique traite peu de la question de la sécurité d'emploi. Il est pourtant reconnu que cette problématique touche particulièrement les femmes au sein de la fonction publique municipale. Ainsi, à la page 12 du document de consultation, on peut y lire qu'en 2006, les femmes composaient 39,7 % de l'effectif de la Ville et ne représentaient que 34 % des personnes ayant un statut d'employé permanent. Ces taux sont encore moins élevés lorsqu'il s'agit de femmes des communautés ethnoculturelles. La sécurité en emploi est fondamentale pour que les femmes acquièrent une stabilité économique et qu'elles accèdent à des postes supérieurs. La Ville est l'un des plus grands employeurs de secteur public au Québec. À ce titre, ne devrait-elle pas faire figure d'exemple et mettre de l'avant des mesures correctives? Dans le contexte municipal d'attrition des postes, il serait souhaitable que le service du capital humain informe les élus sur la précarité des femmes employées et propose des recommandations pour corriger cette situation.

Conciliation famille travail

Le comité Femmes de la CRÉ s'étonne que l'important dossier de la conciliation famille travail ne fasse par l'objet d'une section spécifique du projet de politique, alors que ce sujet constitue un enjeu fondamental pour la société québécoise. Faut-il rappeler que les femmes sont encore celles qui accordent le plus d'heures à l'accomplissement des tâches ménagères, aux soins apportés aux aînés ou aux membres d'une famille en perte d'autonomie.

Certes, des politiques existent déjà pour répondre à la réalité des quelques 2 000 mères et pères avec des enfants en âge préscolaire et plus de 600 parents (dont 400 femmes) en situation de monoparentalité à l'emploi de la Ville, tel que décrit dans l'annexe 4³. Ces mesures de conciliation se comparent avantageusement avec celles mises de

³ Ville de Montréal, Annexe 4 *Portraits statistiques 1994-2005 de la présence des femmes à l'emploi de la Ville : Une analyse différenciée selon les sexes*, du projet de politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des homme à la* vie *de Montréal* Politique et mesures de mise en œuvres, Mars 2007

l'avant par d'autres employeurs de même catégorie. Mais s'il est un domaine où la Ville pourrait se démarquer et favoriser la progression des femmes cadres, c'est bien en innovant dans des programmes de conciliation famille travail. Cela pourrait se faire par la mise en place de mesures, comme l'aménagement et la réduction du temps de travail; la flexibilité des horaires; la mise en place de services de garde en milieu de travail, etc. En effet, cette question figure parmi les principaux obstacles à l'accession des femmes à des postes de haut niveau. Le comité Femmes de la CRÉ suggère également que ces programmes soient accessibles aux élues afin de favoriser la participation des femmes au processus démocratique, en facilitant l'exercice de leurs fonctions politiques tout en assumant leurs responsabilités parentales. Conséquemment :

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

7. Que la future politique «Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal» intègre une section portant spécifiquement sur la conciliation famille travail et que des mesures concrètes et innovatrices favorisant la conciliation travail famille soient parties prenantes de la politique.

C - LES SERVICES AUX CITOYENNES

Au chapitre des services aux citoyennes, la future politique se donne comme objectif :

Objectif: Améliorer l'offre de services globale pour mieux répondre aux besoins

des femmes.

Commentaires et recommandations du comité Femmes de la CRÉ

L'offre de services

D'entrée de jeu, le comité Femmes tient à souligner la justesse du portrait que la Ville fait de ses services et des efforts qu'elle a à déployer pour que ceux-ci répondent aux besoins des femmes de tout âge et provenant des communautés ethnoculturelles.

Le comité Femmes de la CRÉ se félicite également de la sensibilité de la Ville aux Déclarations citoyennes élaborées par des femmes de certains arrondissements. L'écoute de la Ville a été exemplaire et le comité Femmes espère que toutes les Déclarations citoyennes continueront d'être prises en compte puisqu'elles reflètent les réalités et les besoins particuliers des Montréalaises. On y trouve notamment leurs souhaits quant à l'offre de service en loisirs; elles mettent de l'avant l'importance de la diffusion de l'information sur l'ensemble des services aux citoyens ainsi que l'accessibilité des bureaux Accès Montréal, du logement et du transport, etc.

À ce chapitre, on retrouve parmi les attentes des citoyennes mises de l'avant dans ces Déclarations la nécessité d'adapter l'offre de services en sports et loisirs pour les besoins spécifiques des femmes et des filles de tous âges. Ce même constat a été fait lors du colloque *Montréal, une Ville à la mesure des femmes*. Or, à diverses reprises, on a fait valoir que la Ville ne dispose pas encore de données sur la participation des

citoyennes.⁴ Il est donc urgent de bien documenter la question par des études appropriées et utilisant l'analyse différenciée selon les sexes pour que l'offre de service de la Ville soit adéquate.

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

8. Que la Ville effectue, dans un avenir rapproché, une étude sur les besoins des femmes et des filles de tous âges en matière de sports et loisirs dans chaque arrondissement et mette en place des actions spécifiques pour répondre aux besoins identifiés.

L'analyse différenciée selon les sexes comme outil de gestion

Le comité Femmes de la CRÉ est tout à fait en accord avec l'énoncé de la Ville selon lequel l'atteinte de l'objectif d'amélioration de l'offre de services aux femmes passe par l'adoption de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Néanmoins, le comité juge incontournable d'établir un échéancier précis d'implantation de cette approche dans tous les services. Un délai de cinq ans semble réaliste. Il comprend que la poursuite et la bonification des mesures existantes s'effectueront à la lumière des résultats obtenus suite à l'application de cet outil de gestion. De plus, vu la réalité cosmopolite de Montréal et des besoins spécifiques des femmes immigrantes, le comité Femmes de la CRÉ de Montréal suggère l'utilisation élargie de l'approche ADS afin de tenir compte de cette composante.

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

9. Que l'analyse différenciée selon les sexes soit adoptée dans tous les services de la Ville comme outil de gestion à l'intérieur d'un délai d'au plus cinq ans et, que l'ADS intègre également la variable ethnoculturelle.

Soutien aux organismes venant en aide aux personnes nouvelles arrivantes

En matière d'immigration, la CRÉ, comme elle l'a souligné dans son mémoire intitulé *Niveau d'immigration au Québec Pour la période 2008-2010*⁵, considère que la position stratégique de Montréal lui ouvre des opportunités, la diversité des besoins des personnes immigrantes afin de se doter de moyens d'accueil et d'intégration suffisants et adaptés. Ainsi, le comité Femmes de la CRÉ se réjouit que la Ville se propose de poursuivre ou de bonifier son appui financier aux organismes venant en aide aux nouvelles arrivantes. Il s'étonne toutefois de la limite stipulée de trois ans. La réalité des femmes immigrantes est telle que même une limite de cinq ans est irréaliste, comme en fait part la Fondation pour l'alphabétisation. ⁶ Concernant l'accès des femmes

⁴ Ville de Montréal, Annexe1, *Actes du colloque «Montréal, une Ville à la mesure des femmes»*, tenu les 20 et 21 septembre 2005 atelier *La Ville au service des femme, se référer entre autre* à la présentation orale de la directrice du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, page 14 et se référer au constat fait par le Conseil des Montréalaises dans *Élections 2005 place aux Montréalaises*.

⁵ CRÉ de Montréal, Mémoire de la CRÉ de Montréal : Niveau d'immigration au Québec pour la période 2008-2010, Août 2007, 19 pages.

⁶ Fondation pour l'alphabétisation, Journée de réflexion, Naître ailleurs, apprendre ici, mercredi 28 mars 2007.

immigrantes aux programmes scolaires, la Fondation écrit : « Certaines femmes immigrantes ne profitent pas des programmes d'accueil qui leur sont offerts à leur arrivée. C'est le mari qui en bénéficie le premier, tandis que la femme doit rester à la maison pour veiller aux enfants. Quand elles deviennent un peu plus disponibles, il est souvent trop tard, car elles ont cinq ans pour s'en prévaloir. » La Ville devrait appuyer financièrement les organismes venant en aide aux nouvelles arrivantes sans égard au nombre d'années. C'est pourquoi :

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

10. Que la Ville continue d'appuyer financièrement les organismes venant en aide aux nouvelles arrivantes, sans égard au nombre d'années de résidence à Montréal depuis leur établissement à Montréal.

Transport en commun

En ce qui a trait au transport, la CRÉ de Montréal a déposé un mémoire sur le Plan de transport 2007 de la Ville de Montréal⁷. On y fait état de recommandations concernant les femmes, notamment au niveau de l'accessibilité au transport en commun, de la sécurité et de la promotion du service *Entre deux arrêts*. Le comité Femmes de la CRÉ se réjouit que bon nombre des préoccupations exprimées dans le mémoire précité trouvent écho dans les mesures de mise en œuvre présentées dans ce projet de politique de transport. Néanmoins, il souhaite que le service *Entre deux arrêts* soit mieux publicisé à bord des autobus. Malheureusement, depuis quelques années, l'information est souvent absente à bord de plusieurs autobus. Cette situation crée de la confusion et compromet l'utilisation du service. En effet, lorsqu'il n'y a pas d'information à bord, les usagères ne demandent pas le service, croyant que celui-ci n'est pas offert sur cette ligne. Une façon très simple d'intervenir sur la qualité du service serait de s'assurer qu'il soit bien publicisé.

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

11. Que l'information concernant l'utilisation du service *Entre deux arrêts* soit affichée à un endroit bien en vue à bord de tous les autobus de la STM. Elle devrait également s'assurer de la collaboration des chauffeurs d'autobus.

Sécurité urbaine

Il y a quelques années, le comité Femmes et Ville a mené des actions et publié divers guides concernant la sécurité urbaine. Parmi ces actions, le comité Femmes de la CRÉ rappelle que les Marches exploratoires ont été un outil très utile. Elles permettaient l'appropriation des lieux publics par les femmes et la sensibilisation des intervenants municipaux et des professionnels aux principes de l'aménagement sécuritaire des femmes. Parmi ces multiples publications, le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire s'avère un outil exemplaire. La Ville de Montréal a développé une expertise quant à l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes et, dans plusieurs cas, cela a grandement contribué à l'amélioration de la

⁷ CRÉ de Montréal, Mémoire de la CRÉ de Montréal sur le Plan de transport 2007 de la Ville de Montréal.

⁸ Ville de Montréal, *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, 164 pages,

qualité de vie des Montréalaises. Le comité Femmes salue l'intention de la Ville de poursuivre l'application des principes du guide et d'en faire la promotion. Elle espère que ces intentions se concrétiseront par une application systématique aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à tous les projets du domaine public et aux projets de revitalisation urbaine intégrée. Les principes du guide devraient s'appliquer également aux habitations à loyer modique (HLM) afin de favoriser un environnement sécuritaire auprès des locataires, qui sont majoritairement des femmes.

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

12. Que les normes d'aménagement sécuritaire s'appliquent systématiquement aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à tous les projets d'aménagement du domaine public, à tous les projets de revitalisation urbaine intégrée ainsi qu'aux habitations à loyer modique, en conformité avec le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire.

Représentation citoyenne au sein des instances consultatives

Le comité Femmes de la CRÉ appuie fortement l'intention de la Ville de favoriser une participation accrue des femmes notamment dans les comités consultatifs en urbanisme. Non seulement cela assurerait une prise en compte de la perspective et des besoins particuliers des femmes, mais cela constituerait une excellente opportunité de s'initier aux affaires de la Ville et d'accroître la participation féminine au processus démocratique municipal.

D - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les femmes, moteur de développement économique

L'objectif de développement économique de la future politique d'égalité s'énonce comme suit :

Objectif:

Appuyer le développement des entrepreneures montréalaises, la participation des femmes au développement des connaissances et des stratégies économiques de Montréal, ainsi que la présence accrue des femmes au sein des organismes à caractère économique.

Commentaires et recommandations du comité Femmes de la CRÉ

Devant le constat fait par la Ville où « on connaîtrait peu la participation réelle des femmes au développement économique de Montréal » (p. 16, Projet), le comité Femmes de la CRÉ suggère fortement que la Ville développe les outils pour reconnaître l'apport des femmes salariées, professionnelles autonomes, entrepreneures et femmes d'affaires, commerçantes et consommatrices, etc.

Malgré cette participation active et soutenue des femmes au marché du travail, le comité Femmes considère que l'atteinte de leur autonomie économique n'est pas encore une réalité. Selon les statistiques de 2001, les femmes ont un revenu inférieur à celui des

hommes bien que la scolarité des femmes augmente.⁹ Elles restent trop souvent confinées à des choix professionnels traditionnels et sont peu présentes dans la sphère de la nouvelle économie et des emplois scientifiques.

Le comité Femmes profite de ces consultations pour manifester son intérêt de collaborer avec la Ville pour dresser un portrait éventuel, notamment sur les femmes entrepreneures. D'ailleurs, le comité Femmes travaille à la mise en place d'un fonds dédié à l'entreprenariat au féminin en utilisant le programme provincial prévu à cet effet et remercie la Ville de l'appui reçu pour soutenir la candidature régionale.

Le comité Femmes a pris bonne note du souhait de la Ville de collaborer aux travaux de Montréal, Ville apprenante de savoir et d'innovation de la CRÉ, dont le chantier Éclair de science. Ensemble nous travaillerons à augmenter la présence des femmes dans les secteurs des sciences et de la nouvelle économie.

Finalement, le comité Femmes de la CRÉ est en accord avec l'ensemble des mesures de mise en œuvre du développement économique proposées dans la politique. Il aimerait toutefois souligner que si l'entrepreneuriat au féminin est d'une importance capitale et doit être soutenu, cela ne doit pas constituer le seul champ d'intervention pouvant conduire à l'amélioration de la condition économique des Montréalaises. En effet, il déplore l'absence de préoccupations et de mesures touchant les secteurs économiques en difficulté, comme le secteur du textile où une majorité de femmes y travaillent, particulièrement des femmes immigrantes. La perspective d'analyse de cet axe devrait s'exprimer en termes plus globaux, en identifiant notamment les causes de la pauvreté des femmes et en intervenant sur celles-ci, de concert avec leurs partenaires sociaux, gouvernementaux et économiques. À titre d'exemple d'actions concrètes pouvant être menées, la CRÉ de Montréal travaille actuellement à l'élaboration d'une formation de base pour les personnes en emploi, par le biais d'un apprentissage virtuel. Cette formation s'adressera aux personnes peu scolarisées du secteur manufacturier dans le but de les réorienter sur le marché du travail.

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

13. Que la Ville de Montréal s'outille afin de connaître l'apport des femmes dans toutes les sphères du développement économique de Montréal et qu'elle porte une attention particulière aux femmes entrepreneures et dresse le portrait de la situation des femmes entrepreneures à Montréal (leur impact économique, le nombre d'entreprises, les secteurs d'activités, les difficultés particulières rencontrées, leurs besoins).

14. Que la Ville élargisse sa vision du développement économique en l'abordant, non seulement dans la perspective de l'entreprenariat féminin, mais en y intégrant également les paramètres liés à l'iniquité salariale, aux secteurs d'emplois féminins en difficulté, à l'accès des femmes dans certains secteurs d'emploi, à l'économie sociale, etc.

_

⁹ CRÉ des Montréal, *Des différences et des similitudes* Un portrait socioéconomique des femmes et des hommes de l'île de Montréal en 2001, Analyse du Comité Femmes et développement régional, Janvier 2005, page 14.

E – LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Les femmes présentes sur la scène internationale

L'objectif de développement international de la future politique d'égalité s'énonce comme suit :

Objectif:

Que les élus et élues et les fonctionnaires témoignent dans toutes les activités de représentation internationale de la Ville, de l'importance de l'égalité des femmes et des hommes telle que reflétée dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Commentaires et recommandations du comité Femmes de la CRÉ :

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal endosse entièrement les mesures mises de l'avant par la Ville concernant cet axe et reconnaît son leadership sur les questions liées à la place des femmes dans la gouvernance locale et métropolitaine. Dans un contexte de mondialisation, il devient de plus en plus important d'assurer un rayonnement international mettant en valeur nos bonnes pratiques sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est cependant tout aussi important de profiter de ces échanges pour s'enrichir, en s'inspirant des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres villes.

F - MESURES GÉNÉRALES D'ENCADREMENT

Commentaires et recommandations :

Le comité Femmes de la CRÉ appuie fortement la Ville lorsqu'elle propose de conférer à une unité administrative la responsabilité de soutenir l'ensemble des unités d'affaires de la Ville en vue d'atteindre l'égalité, mais soutient fortement que cette unité doit relevée directement du directeur général de la Ville. Il souhaite en plus qu'on alloue à cette unité administrative, les budgets récurrents et suffisants pour pouvoir articuler efficacement cet important dossier.

Par ailleurs, le comité Femmes considère que les mesures générales d'encadrement sont imprécises. Pour faciliter la mise en œuvre de la politique dans un délai raisonnable, assurer une cohésion entre la ville centre et les différents arrondissements et permettre la mesure des progrès accomplis, le comité suggère la mise en place d'une structure transversale arrimant tous les paliers politiques et administratifs, et tous les intervenants impliqués.

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

15. La nomination dans chaque arrondissement, d'une personne élue au titre de responsable de l'application de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes; elle travaillera de concert avec la personne élue responsable du dossier de la condition féminine au conseil municipal.

- 16. La mise sur pied dans les arrondissements d'un comité consultatif dont le mandat serait :
 - d'évaluer les besoins des femmes de l'arrondissement
 - développer des plans d'action liés à la politique
 - d'en assurer le suivi.

Ces comités seraient constitués de personnes élues, de fonctionnaires et de personnes représentant la société civile.

- 17. Le développement, dans l'année qui suivra l'adoption de la Politique, d'un plan d'action triennal incluant les mesures d'application prévues par les services centraux et les sociétés para municipales. Réalisé en étroite collaboration avec le personnel de l'unité administrative responsable de la mise en œuvre de la Politique d'égalité, ce plan d'action devrait contenir des objectifs mesurables qui serviront à évaluer l'atteinte des objectifs dans l'application de la Politique.
- 18. L'adoption, dans chaque arrondissement, d'un plan d'action triennal pour l'implantation de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. Un membre du personnel administratif responsable apportera son soutien au comité consultatif et travaillera de concert avec la personne élue.

Un autre commentaire du comité Femmes, au chapitre des mesures générales d'encadrement, veut que les efforts de mise en place de cette politique soient ponctués de périodes de réflexion, d'analyse et d'échanges avec l'ensemble des personnes (personnes élues de la ville centre et des arrondissements, fonctionnaires, personnes représentant la société civile). Pour ce faire, un forum devrait se tenir au trois ans. Conséquemment, le Conseil des Montréalaises devrait être appelé à faire un suivi de l'application de la politique et à publier lors de ce Forum, un avis sur l'avancement des travaux. L'objectif de cet arrimage serait de faire le point sur les réalisations, mesurer les progrès, créer des dialogues entre les différents intervenants, identifier de nouveaux enjeux et élaborer des perspectives pour l'avenir. Les bonnes pratiques pourraient être mises en valeur par le biais d'un concours conduisant à la remise d'un *Prix Égalité*.

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

19. Qu'un forum sur l'égalité entre les femmes et les hommes, réunissant toutes les personnes intervenant dans la mise en œuvre de la Politique, ait lieu tous les trois ans.

Ces recommandations constituent pour le comité Femmes de la CRÉ des éléments importants de reddition de compte. Nous considérons qu'ils sont complémentaires à ceux mis de l'avant par la Ville. Le comité Femmes suggère fortement d'inclure d'autres mécanismes administratifs comportant des indicateurs nécessaires et plus précis à une reddition de compte plus transparente. Sans objectifs clairs, sans indicateurs de résultats, les efforts de la Ville ne seront pas mesurables.

La reddition de compte sera facilitée par l'accompagnement d'un plan d'action à la future politique. Ce plan d'action devra cibler des objectifs précis, des actions détaillées, l'imputabilité des responsables, des échéanciers réalistes et des budgets suffisants.

Le comité Femmes de la CRÉ de l		
20. Que soient inclus, dans la futu lesquels s'inscriront tous les indi	ure politique, les mécanismes administratifs cateurs nécessaires à la reddition de compte	dans
21. Que la future politique d'ég d'action triennal afin de faciliter la	galité de la Ville soit accompagnée d'un a reddition de compte.	plan

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

La gouvernance

Le comité Femmes de la CRÉ de Montréal recommande

- 1. Que la Ville s'assure de la bonification du programme de formation et de soutien aux élus et élues et incite fortement les personnes nouvellement élues à suivre ce programme.
- 2. Suite aux élections de 2009, le comité exécutif, de même que les autres instances décisionnelles, soient composées de façon paritaire de femmes et d'hommes.

3. Que la Ville

- revoit les dates d'échéance des nominations au sein des commissions et institutions sous sa juridiction;
- sensibilise les conseils d'administration et organismes indépendants (où elle est appelée à nommer des personnes) pour qu'ils s'inscrivent dans une démarche de parité en révisant leurs dates d'échéance des nominations;
- établisse des pourcentages correctifs de nominations de femmes (supérieurs à 50 % lorsque nécessaire).

4. Que la Ville

- se fixe un échéancier de trois ans afin de mettre en place des mesures de redressement efficaces pour l'atteinte de la parité dans les postes de haute direction;
- identifie les femmes possédant le potentiel pour occuper des postes de haute direction et qu'elle les prépare par le biais d'un programme de mentorat, de stages d'apprentissage, de coatching, etc.
- profite du contexte favorable des nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines années pour inclure des mesures de redressement à ses plans de remplacement, afin d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes au sein de la haute direction municipale.
- 5. Que la Ville mette sur pied un programme continu de formation et de sensibilisation sur l'ADS avec des ressources humaines et financières suffisantes. Une personne rattachée à la direction générale devrait être affectée exclusivement à la coordination du dossier de l'ADS (sensibilisation, application, accompagnement).

La Ville comme employeur

- 6. Que la Ville de Montréal s'assure de la pleine collaboration des syndicats et associations professionnelles concernant l'embauche, le maintien en emploi et le soutien aux femmes occupant des postes non traditionnels en établissant avec eux des ententes formelles.
- 7. Que la future politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal» intègre une section portant spécifiquement sur la conciliation famille travail et que des mesures concrètes et innovatrices favorisant la conciliation travail famille soient parties prenantes de la politique.

Les services aux citoyennes

- 8. Que la Ville effectue, dans un avenir rapproché, une étude sur les besoins des femmes et des filles de tous âges en matière de sports et loisirs dans chaque arrondissement et mette en place des actions spécifiques pour répondre aux besoins identifiés.
- 9. Que l'analyse différenciée selon les sexes soit adoptée dans tous les services de la Ville comme outil de gestion à l'intérieur d'un délai d'au plus cinq ans et, que l'ADS intègre également la variable ethnoculturelle.
- 10. Que la Ville continue d'appuyer financièrement les organismes venant en aide aux nouvelles arrivantes, sans égard au nombre d'années de résidence à Montréal depuis leur établissement à Montréal.
- 11. Que l'information concernant l'utilisation du service *Entre deux arrêts* soit affichée à un endroit bien en vue à bord de tous les autobus de la STM. Elle devrait également s'assurer de la collaboration des chauffeurs d'autobus.
- 12. Que les normes d'aménagement sécuritaire s'appliquent systématiquement aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à tous les projets d'aménagement du domaine public, à tous les projets de revitalisation urbaine intégrée ainsi qu'aux habitations à loyer modique, en conformité avec le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire.

Le développement économique

- 13. Que la Ville de Montréal s'outille afin de connaître l'apport des femmes dans toutes les sphères du développement économique de Montréal et qu'elle porte une attention particulière aux femmes entrepreneures et dresse le portrait de la situation des femmes entrepreneures à Montréal (leur impact économique, le nombre d'entreprises, les secteurs d'activités, les difficultés particulières rencontrées, leurs besoins).
- 14. Que la Ville élargisse sa vision du développement économique en l'abordant, non seulement dans la perspective de l'entreprenariat féminin, mais en y intégrant également les paramètres liés à l'iniquité salariale, aux secteurs d'emplois

féminins en difficulté, à l'accès des femmes dans certains secteurs d'emploi, à l'économie sociale, etc.

Les mesures générales d'encadrement

- 15. La nomination dans chaque arrondissement, d'une personne élue au titre de responsable de l'application de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes; elle travaillera de concert avec la personne élue responsable du dossier de la condition féminine au conseil municipal.
- 16. La mise sur pied dans les arrondissements d'un comité consultatif dont le mandat serait :
 - d'évaluer les besoins des femmes de l'arrondissement
 - développer des plans d'action liés à la politique
 - d'en assurer le suivi.

Ces comités seraient constitués de personnes élues, de fonctionnaires et de personnes représentant la société civile.

- 17. Le développement, dans l'année qui suivra l'adoption de la Politique, d'un plan d'action triennal incluant les mesures d'application prévues par les services centraux et les sociétés para municipales. Réalisé en étroite collaboration avec le personnel de l'unité administrative responsable de la mise en œuvre de la Politique d'égalité, ce plan d'action devrait contenir des objectifs mesurables qui serviront à évaluer l'atteinte des objectifs dans l'application de la Politique.
- 18. L'adoption dans chaque arrondissement, d'un plan d'action triennal pour l'implantation de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. Un membre du personnel administratif responsable apportera son soutien au comité consultatif et travaillera de concert avec la personne élue.
- 19. Qu'un forum sur l'égalité entre les femmes et les hommes, réunissant toutes les personnes intervenant dans la mise en œuvre de la Politique, ait lieu tous les trois ans.
- 20. Que soient inclus dans la future politique les mécanismes administratifs dans lesquels s'inscriront tous les indicateurs nécessaires à la reddition de compte.
- 21. Que la future politique d'égalité de la Ville soit accompagnée d'un plan d'action triennal afin de faciliter la reddition de compte.